SERRES ET MONTGUYARD

Bulletin d'informations municipales

Juillet 2019

Le Mot du Maire

Chers Serrois, Chères Serroises,

Au cours du premier trimestre, le conseil municipal a travaillé, comme tous les ans, à l'élaboration du budget. Exercice complexe consistant à prioriser les projets afin de respecter l'équilibre budgétaire, dans un contexte financier contraint, sans augmenter la pression fiscale. Grâce à ce travail et à la recherche de financements, la commune poursuivra sa politique de travaux d'investissements :

- D'une part, par la continuité des travaux dans la maison Imbert (finition des malfaçons en ce moment) ;
- La préparation de la zone à urbaniser (A.U.) au « Pré de la Mouthe », en accord avec les voisins ;
- la construction d'un petit garage, annexé à la salle des fêtes, côté cour ;
- le goudronnage de finition de la voie communale n°202 allant du bourg de Serres vers « Moulin Neuf »;
- la création d'un jardin du souvenir dans les deux cimetières ;
- l'effacement des réseaux dans le bourg de Serres, selon les prévisions du Syndicat d'Electrification (S.D.E.24) ;
- la préparation d'un assainissement roseaux en remplacement des trois mini stations actuellement en service.

Tels sont les projets de vos élus pour l'année 2019.

Les détails qui suivent vous donneront plus de précisions sur ceux-ci, que je vous conseille de découvrir tranquillement à l'ombre de cet été brutal et bien trop chaud !

Bonne lecture et bonnes vacances à vous tous.

Le Maire, Pierre RICHIERO

Contact

Mairie Serres et Montguayrd « le Bourg »

05.53.24.53.26

mairieserresetmontguyard@wanadoo.fr

site internet : serres-et-montguyard.fr

Le Conseil Municipal

Pierre RICHIERO
Christian MORTEMOUSQUE
Alain JOLY
Didier BERNARDI
David COWAN
Margaret COWAN
Olivier DELCROS
Nicolas GINESTET
David HILAIRE
Raymond ROUSSELY

Au sommaire

*** Finances**
*** Travaux**
- **Maison Imbert**
- **Assainissement collectif**
- **Effacement réseaux**
- **Voirie communale**

*** Communauté de Communes: PLUi**
***Informations diverses**
- **Tour de l'Avenir**
- **Environnement**
- **Adressage**
- **Lotissement**
- **Voisins vigilants**
- **Sachons vivre ensemble**
- **Incivilités**
- **Débroussaillage**

***Syndicats : SIAEP**
***Du côté de nos Amis Britanniques**
*** Chez vous et … Près de chez vous**
*** Etat civil**
***Formalités administratives**

C'est avec joie que nous souhaitons à tous nos administrés un bel été 2019

Le Conseil Municipal
et les Agents communaux

FINANCES

BUDGET 2019-RESULTAT COMPTABLE 2018

Le conseil municipal n'a pas souhaité majorer ses taxes en 2019 et a voté leur maintien :

TAXE D'HABITATION	8,49%
TAXE FONCIERE BÂTI	6,05%
TAXE FONCIERE NON BÂTI	28,53%
C.F.E.	16,36%

Le résultat comptable de l'année 2018, fait apparaître un excédent de fonctionnement de 209 236,79€.
Le budget 2019 s'équilibre :

Fonctionnement :	339 449,82€
Investissement :	335 482,31€

Il convient de préciser, qu'une partie du solde excédentaire 2018 était destinée à finir de payer les entreprises utilisées sur le chantier Imbert.

TRAVAUX

MAISON IMBERT : Objectif atteint

La commune, qui a acheté ce bien immobilier en 2007, a enfin atteint son but.
Cette belle bâtisse, communément appelée « Maison Imbert », se situe dans le village de Serres en face du Monument aux Morts.

Qu'avons-nous réalisé ?

- Au rez-de-chaussée, un local commercial de 60 m² environ, ouvert sur la route, abrite « le Petit Café ». Tenu par Amanda Pattinson, épouse de M. Newcomb David, ces derniers vous proposent des petits déjeuners, de la restauration, des produits locaux (chocolats, gâteaux, miel …), et un peu d'épicerie.
- La dernière tranche de travaux, achevée en mai 2019, a permis de réaliser trois beaux logements.
Celui de l'étage, d'une superficie de 110 m², est affecté à la location à l'année. Un jeune couple l'occupe depuis le 1er juillet.

Les deux autres logements sont destinés à devenir des gîtes de vacances. L'un, d'une superficie de 130 m² environ, dispose d'un jardin privatif et d'une terrasse. Le deuxième, plus petit, 75 m², équipé d'une terrasse, « donne » sur le parc et la rue.

A ce jour, un parking a été aménagé dans l'enceinte du parc à l'attention des vacanciers.

Cette année sera une année de rodage afin de préparer au mieux l'année 2020.

Dans les jours à venir, il restera à aménager et meubler au mieux les intérieurs. Concernant la gestion des gîtes, différentes formules sont à l'étude. Une solution définitive sera décidée prochainement. La commune a souhaité, dans la mesure où les gîtes se situent au centre du village et avec un voisinage proche, éviter les aménagements (de type piscine) susceptibles de créer une gêne pour les riverains. Elle étudie cependant la possibilité de réaliser d'autres centres d'intérêts, de type kiosque, balnéothérapie etc…) pouvant intéresser et attirer autrement les futurs locataires.

Nous vous informerons des suites données dans un prochain journal.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF Lotissement « Versailles » et Bourg de Serres

L'étude de l'assainissement a dû être repensé suite à un changement de lieu pour l'implantation de la station d'assainissement réseau. Initialement, celle-ci devait se trouver proche du mur du cimetière, côté village. En définitive, le changement devenu nécessaire, apparait plus judicieux et moins coûteux. En effet, la suppression d'un lot constructible, au lotissement de Versailles, au dessus du Dropt, permettra d'accueillir cet équipement qui recevra, en plus du lotissement, les effluents du village.

Le projet qui sera réalisé en 2020 est évalué par le Bureau d'Etudes Advice Ingénierie à 435 000 € au lieu de 520 000 € HTVA.

L'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental le subventionneront à hauteur de 60 %.

EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES – RENOVATION DU BOURG DE SERRES

Au cours du dernier semestre, le Syndicat d'Electrification (SDE 24) devrait effectuer l'effacement des réseaux (électriques et téléphoniques). Le SDE 24 prend à sa charge le coût de l'opération du réseau électrique. La Commune devra assumer l'effacement du réseau téléphonique et la mise en place des nouveaux lampadaires. La dépense estimée est évaluée à 75 000 € TTC. L'Etat subventionnera l'opération à hauteur de 20 %.

L'assainissement, l'effacement des réseaux et renouvellement du réseau d'eau potable effectués, la Commune sera en mesure d'envisager la rénovation du cœur de son village.

VOIRIE COMMUNALE

Comme vous avez pu le constater, le réseau routier de la commune est dégradé. Malheureusement, sur les 13 kms de voirie, 10 kms sont à la charge de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, et environ 3 kms à la charge de la commune.

La commune a entrepris sur la voie communale n°202 qui va du bourg de Serres à « Moulin Neuf » un élargissement en faisant des poutres de rives. La réfection totale sera effectuée dans le courant de l'été.
Pour le reste de la voirie communale, un devis est en cours pour les réparations nécessaires.

Dans le lotissement « Versailles », nous envisageons d'effectuer un revêtement bicouche dans l'immédiat, avant l'enrobé définitif.

D'autre part, l'aménagement du terrain AU (à urbaniser) situé à « Pré de la Mouthe » va être poursuivi, (voirie et réseaux), afin qu'il soit conforme au Plan Local d'Urbanisme (PLU), pour pouvoir vendre les premiers terrains.
Nous avons également sécurisé la pente du chemin d'exploitation de « Payot », en goudronnant les bandes de roulement. En effet, celles-ci étaient particulièrement dégradées.
En ce qui concerne le domaine sécuritaire, depuis plus d'un an, une limitation de vitesse à 30 Km/h a été mise en place dans le village de Serres, ainsi que dans la traversée de Montguyard. La plupart des véhicules respecte cette limitation, mais certains, encore, roulent trop vite. C'est peut-être le fait d'un passage occasionnel, mais force est de constater que quelques-uns de nos administrés roulent également trop vite. Pendant la période estivale, il peut y avoir des enfants et des promeneurs dans le bourg, donc je vous renouvelle le fait d'être particulièrement vigilant et prudent.
A l'intersection de « Moulin Neuf » (D107 et VC 202), nous essayons de trouver une solution avec le Conseil Départemental pour sécuriser au mieux ce carrefour qui compte en peu de temps 2 accidents de cycliste dont un mortel !

Je souhaite à tous de passer un été agréable, convivial et reposant, afin d'attaquer septembre dans la meilleure forme possible.

Christian MORTEMOUSQUE, 1er Adjoint, référent sécurité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES:

OUVERTURE DE LA CONCERTATION
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite aux délibérations n° 2017-24 du 20 mars 2017, n° 2017-82 du 20 novembre 2017 et n° 2019-23 du 18 mars 2019, le public est informé que la concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a démarré et qu'un registre de concertation accompagné d'un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de communes à Eymet, à la Maison des services publics à Issigeac et dans chacune des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

INFORMATIONS DIVERSES :

TOUR DE L'AVENIR 2019

L'épreuve cycliste du «Tour de l'Avenir 2019» (2ème étape – Eymet<Bergerac) traversera notre commune en empruntant la D25, depuis Eymet vers St Aubin de Cadelech, **le 16 Août 2019.** Cette épreuve rassemble 26 équipes de 6 coureurs. Nous vous informons d'ores et déjà que les routes suivantes seront fermées à la circulation (sauf riverains) entre 13 heures et 16 heures environ : la VC4 (route de Montguyard vers la départementale D25), la VC3 depuis le Monument aux Morts dans le bourg de Serres vers le Pont de Razac, et la D107 à « Moulin Neuf ». La Départementale n°25, quant à elle, sera fermée à tous dans les deux sens, aux mêmes horaires.

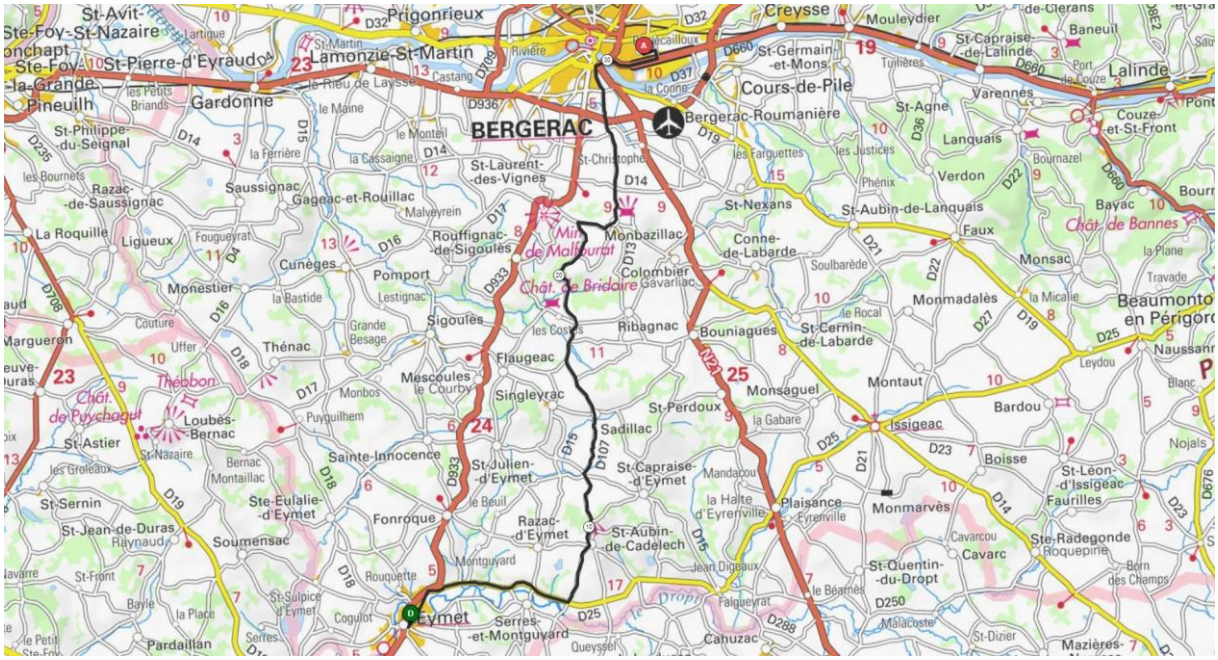

ENVIRONNEMENT

Pour en savoir plus sur notre climat et les conditions météorologiques de notre village ces 6 derniers mois, voici un ordre d'idée de la pluviométrie :
2018 : 227 millimètres
2019 : 506 millimètres
Comme vous pouvez le savoir, notre région offre la chance de cultiver diverses cultures. En ce qui concerne les cultures d'hiver, nous remarquons qu'elles présentent d'ores et déjà un bon potentiel de rendement. Celles-ci rassemblent notamment le Blé, l'Orge, le Colza et les féveroles.
La plupart d'entre elles sont présentes sur la commune par le biais d'un seul et unique agriculteur.
Concernant les cultures de printemps, chaque année le même problème persiste avec la présence abondante de palombes qui vivent à l'année sur notre territoire.

Mais ce n'est pas le seul problème animalier qui se déploie sur notre commune puisqu'il a fallu mettre en place un système de piège à ragondins au bord du canal du Dropt causant des dégâts aux champs à proximité.

Les lacs de réalimentation du Dropt situés sur Villeréal (Tourliac, La Ganne, Nette) et sur la Sauvetat-du-Dropt (Lescouroux) ont été totalement regarnis suite à l'initiative du Syndicat du Dropt.

Des animations ont été organisées sur ces lacs :
Les 1er et 2 juin, du babyski se pratiquait sur le lac de Lescouroux.
Les 9 et 10 juin du babyski aussi, se faisait sur le lac de La Gaune.

Toujours dans les pratiques nautiques, il est question d'un projet au moulin du Dropt : la réalisation d'un passage à canoës.

Les cours d'eau seront prochainement reclassés mais par qui ? La Direction Départementale des Territoires (DDT) ou la Police de l'eau ?

BERNARDI Didier, Conseiller Municipal

ADRESSAGE

Nous mettons en place dans toute la commune un système d'adressage : nom de la voie + numérotation, afin de faciliter l'accès aux usagers aussi bien pour les services de secours (Pompiers, SAMU) que postaux, sans oublier les livreurs à domicile de plus en plus nombreux avec le développement des commandes Internet. Cet adressage est surtout nécessaire pour le déploiement de la fibre optique.

C'est une procédure qui, si elle parait aisée, demande néanmoins de la rigueur afin d'éviter certaines erreurs notamment ne pas utiliser des noms que l'on retrouve dans les communes voisines.

Cela peut aussi être une occasion de rendre hommage à une personnalité, ou faire référence à un événement emblématique de notre commune. Si vous avez des suggestions à faire en ce sens je vous invite à nous faire part de vos propositions à la mairie.

David HILAIRE, conseiller municipal

LOTISSEMENT « VERSAILLES »

Afin de présenter et d'informer au mieux les nouveaux résidents du « Lotissement » sur le lieu-dit « Versailles », ce petit résumé vous rappellera sa création et ses étapes d'évolution.

L'idée de réaliser un « lotissement » afin d'accueillir de nouvelles familles fut rapidement retenue et fut voté en 2010 par le Conseil Municipal de cette période, qui avait pour ambition d'exploiter une zone précédemment agricole de 4,5 hectares.

Une fois le projet budgétisé et abouti, 6 premiers lots ont vu le jour et ont permis à la commune d'accueillir 5 nouvelles familles pendant la période 2011-2013.
Sur l'année 2014, et à la suite de nouvelles demandes de constructions, Mr le Maire et le Conseil Municipal ont étudié et mis en œuvre la réalisation de la deuxième partie du lotissement. Les travaux ont concerné par la réalisation de 7 lots, mais aussi de l'assainissement, des réseaux (eau, électricité et téléphonie) ainsi que la réalisation des voies de circulations et des voies piétonnes. Une zone verte et arborée fut également prévue et réalisée par la société « Queille ».

Les derniers travaux ont permis la réalisation de la 3éme tranche du lotissement (en bas, en direction du Dropt), où nous avons pu accueillir deux familles en 2017 et 2018 et une 3ème maison est actuellement en cours de construction.

Dans les futurs projets du lotissement, plusieurs sujets sont à l'étude par Mr le Maire et son Conseil Municipal :

- L'adressage des rues et la numérotation des habitations,
- La réalisation de la dernière tranche en enrobé,
- Un nouveau système d'assainissement collectif qui regroupera également une partie du Village.

Informations :

➢ Près du lotissement, nous disposons d'une agriculture « Bio » et d'un point de vente de ses légumes et fruits le Mercredi de 17h à 19h (contact : « Corne d'Abondance » Geert & Myriam : 06.31.93.00.93)

➢ Vous trouverez également une assistante maternelle (contact : Ginestet Emilie : 06.67.73.43.77)

Mr le Maire, l'ensemble du conseil municipal et moi-même, présentons notre plus bel accueil aux derniers résidents arrivés sur le lotissement et souhaitons à toutes et à tous de passer d'excellentes vacances estivales.

Nicolas Ginestet, conseiller municipal

VOISINS VIGILANTS

« L'activité civique entraine les individus à penser en termes publics, en citoyens, et leur statut de citoyens les dote d'un sens utile de la collectivité et de la justice. La politique devient sa propre université, la citoyenneté son terrain pratique, et la participation son guide ».

Créer et organiser un réseau de « voisins vigilants » qui avertirait la police lorsque des actes délictueux seraient commis sur le secteur communal.

Les « voisins vigilants » n'ont pas vocation à intervenir contre les délits, mais à mettre en place une surveillance matérialisée par le mouvement, un œil grand ouvert…l'objectif étant d'avoir des yeux un peu partout !La « participation citoyenne » créée et encadrée par la circulaire Gueant du 22/06/2011, organise la mise en place de « la participation citoyenne » ; sur une commune rurale notamment bien délimitée par une convention tripartite entre la Mairie, les forces de l'ordre (la Gendarmerie) et la Préfecture. « Les voisins vigilants » potentiels sont informés par une réunion, puis quelques référents sont sélectionnés par les représentants des pouvoirs publics. Les référents peuvent à leur tour recruter des « citoyens vigilants » afin d'assurer un bon quadrillage de la commune.

Nous attendons les bonnes volontés …

Ne serait ce pas une arme pour dissuader les esprits mal intentionnés ?

SACHONS VIVRE ENSEMBLE ET EN BONNE INTELLIGENCE.

Il convient de rappeler « qu'il est **interdit d'utiliser des outils bruyants en dehors des créneaux suivants » :**

- de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche de 10h00 à midi.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires-là !

Le brûlage des végétaux et autres en plein air est interdit par la circulaire du 28 novembre 2011, Ministère de l'Environnement et le Règlement Sanitaire Départemental.

Cette infraction peut être à l'origine de troubles relationnels avec le voisinage, générés par les odeurs et la fumée qui nuisent à l'environnement et à la santé.

Elle peut être également la cause de la propagation d'incendie, surtout pendant l'été.

Alors, compostons, faisons des paillages, dirigeons nous vers nos déchetteries, ISSIGEAC , SIGOULES…**respectons notre voisinage.**

REGLEMENTATION RELATIVE AUX BRULAGES A L'AIR LIBRE DES DECHETS VERTS

Du 1er Mars au 30 Septembre	
Tout brûlage est interdit	
Du 1er octobre à fin février	
Terrain situé sur la commune	Soumis à déclaration- disponible en mairie (+ règles de sécurité ci-dessous)
Professionnels (collectivités, entreprises espaces verts et paysagistes)	Interdit

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués qu'entre le 1er octobre et le dernier jour de février, entre 10h et 16h et hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique …).
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.
- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place sur place pendant toute le durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète

INCIVILITES

Nous tenons à remercier l'habitante de Serres revenant d'un Fast Food, ayant jeté ses emballages par la fenêtre de sa voiture dans la descente de Razac. Nous remercions également les pécheurs et / ou pique-niqueurs ayant laissé leur sac poubelle au pont de Serres, et nous remercions surtout le passionné de lecture ayant jeté tous ses livres de poche dans le Dropt depuis le pont de Serres... Rappelons au passage que les poissons ne savent lire et que les élus et employés communaux ont suffisamment d'activités sans avoir à prendre sur leur temps libre pour procéder au ramassage d'ordures abandonnées volontairement par d'autres.

Civisme … quand tu nous tiens … !

DEBROUSSAILLAGE DE SON TERRAIN

Le débroussaillage consiste à réduire toute masse végétale pouvant favoriser la propagation du feu en cas d'incendie.

SURFACE A DEBROUSSAILLER EN ZONE RURALE :

- Jusqu'à 50, par prudence 100 mètres, autour de toute construction (habitation, dépendances, cabanes..) ;
- Jusqu'à 5 mètres de chaque côté d'une voie d'accès menant à votre propriété ;
- En zone urbaine, vous devez procéder au débroussaillement de toute la surface de votre terrain.

SOYONS VIGILANTS .

L'été est là, déjà bien chaud, agissons avant qu'il ne soit trop tard ! La négligence, le non respect de la règlementation, nous expose à des sanctions **: 30€ par mètre carré non débroussaillé.**

Attention toutefois à ne pas confondre débroussaillage d'une part et Taille/Elagage d'autre part.
En effet, pour mémoire, il est interdit depuis 2015 de tailler les haies et les arbres du 1er Avril au 31 juillet (Rép min. n°17771, JOAN du 14,05,19)

SYNDICATS

SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS

La loi Notre n° 2015.999 du 07/08/2015, portant sur une nouvelle organisation territoriale de la république, a conduit au regroupement de plusieurs syndicats d'eau potable qui a du s'effectuer afin de former une structure plus importante.

Le SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS est désormais constitué de quarante six communes réparties en quatre secteurs.
Secteur SIGOULES : 2241 abonnés.
Secteur ISSIGEAC : 4461 abonnés.
Secteur MONESTIER : 2821 abonnés.
Secteur EYMET : 2530 abonnés.

Au total le nouveau SIAP compte 12053 abonnés auxquels il fournit 1.539.200 mètres cubes d'eau, sa longueur de réseau étant de 1182 kms.
Le prix de l'eau pour un abonné sur le secteur d'ISSIGEAC consommant 120 mètres cubes d'eau / an est de 325,29 euros, 313,88 euros pour un abonné du secteur de SIGOULES, 328.95 euros pour un abonné du secteur de MONESTIER et 267.94 euros pour un abonné du secteur d'EYMET.
Le SIAEP procédant à un glissement des prix afin de parvenir à un prix unique pour l'ensemble du syndicat en fin du contrat (2023), pour n'avoir qu'un prix unique, notre secteur d'EYMET connaîtra une augmentation de ses tarifs.

La société SAUR exploite les secteurs de SIGOULES et d'ISSIGEAC, la société SUEZ (ex LYONNAISE DES EAUX) exploite les secteurs de MONESTIER et d'EYMET. En 2023 le contrat des exploitants sera renouvelé, une seule société s'occupera de l'ensemble du SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS.

Les analyses d'eau réalisées (127 analyses bactériologiques et 141 analyses physico-chimiques) sont toutes conformes.

Pour info la dureté de l'eau (teneur en calcaire) sur notre secteur d'EYMET est en moyenne de 15 degrés, ce qui est une teneur faible, donc nous n'avons pas besoin d'adoucisseur d'eau contrairement à ce qu'affirment certains installateurs.

Afin d'améliorer le rendement du réseau, des travaux ont été entrepris depuis plusieurs années notamment, sur le secteur d'EYMET et en particulier sur la BASTIDE où le réseau à été renouvelé en grande partie.
Lors de la dernière assemblée une enveloppe de 3.000.000 euros de travaux a été votée afin de réaliser des renouvellements sur les secteurs les plus fuyards.

ROUSSELY Raymond, Conseiller Municipal

Du côté de nos Amis britanniques

LES BRITANNIQUES EN EUROPE

Un grand nombre de Britanniques ont choisi de venir vivre dans de nombreuses régions d'Europe, car ils aiment l'environnement, la culture et les populations locales. La région située au sud de la Dordogne et au nord du Lot et Garonne est l'une de ces régions.

Certaines communautés sont devenues plus populaires que d'autres et notre commune figure en tête de liste. Près de 20% de la population permanente de Serres et Montguyard sont des citoyens britanniques et, si l'on inclut les maisons secondaires, plus du tiers des maisons de la commune appartiennent à des citoyens britanniques qui considèrent Serres et Montguyard comme leur première ou deuxième maison.

Les agents immobiliers locaux vendent encore de nombreuses propriétés à des Britanniques, qui, même si le Royaume-Uni quitte l'UE, souhaitent vivre ici et devenir «européens».

En raison de la forte proportion de résidents britanniques, et aussi parce que c'est l'une des communes où des citoyens britanniques ont été élus conseillers municipaux (Margaret et David Cowan), le maire et David Cowan ont été interrogés en mai par le Figaro pour un article sur l'implication des résidents britanniques dans la vie de la communauté locale - en particulier en représentant les anglophones lorsqu'ils discutent de problèmes avec le Conseil et en les tenant informés de l'actualité locale au quotidien. Dans cet article, le maire a souligné combien il était utile pour lui et pour le Conseil de disposer d'un canal de communication avec tous les résidents et propriétaires britanniques, et de pouvoir entendre les opinions de cette grande partie de la population locale, principalement qui, comme le souligne David Cowan, se considèrent principalement comme des Européens.

Bien entendu, de nombreux résidents britanniques sont préoccupés par les incertitudes du 'Brexit', mais souhaitent néanmoins faire partie de cette communauté locale, qui les a accueillis et nous offre une qualité de vie à laquelle nous attachons une grande importance.

Nous sommes donc tous reconnaissants au gouvernement français d'avoir continué à émettre des cartes de séjour et d'accepter de protéger nos droits sociaux et notre santé jusqu'à l'année prochaine et ce jusqu'à ce qu'un nouvel accord soit conclu entre les deux gouvernements nationaux sur la citoyenneté mutuelle à long terme garantissant en réciprocité les droits à la santé pour les citoyens français au Royaume-Uni et les citoyens britanniques en France.

Margaret et David Cowan, conseillers municipaux

CHEZ VOUS …

« Le Petit Café » a un an ce mois-ci!

Nous sommes ouverts pour….
Repas du midi, Dîners les Vendredis soir, Produits locaux, Cadeaux et cartes, Epicerie, Café et gâteaux, Chocolat, Dépôt de pain, Vins et Bières.

Aussi disponibles pour location pour dîners et fonctions privés et petites expositions.

Heures d'ouverture d'été
Mardi - Vendredi 08h30 - 17h30
Vendredi soir 19h30 - 23h00 Dîner sur réservation uniquement.
Samedi 09h00 - 12h30

Notre foire d'automne aura lieu le samedi 2 novembre. L'année dernière, ce fut un grand succès. Nous espérons que cela le sera aussi cette année!

Si vous êtes intéressés par d'autres événements, veuillez nous joindre sur notre courriel.

Contactez-nous au 07 69 69 68 96
cafe@lepetitcafesem.fr
www.lepetitcafesem.fr

Cordialement
Amanda et David

D'autres services disponibles à Serres et Montguyard …

Une assistante maternelle agréée : Emilie GINESTET (06.67.73.43.77)
Un maçon : Steve HOPKINSON (06.31.71.90.24)
Une Chocolaterie : Amanda PATTINSON (05.53.61.04.54)
Un peintre artisan : Julien FOURCADE (09.65.22.16.65)
Corne d'abondance, légumes bio : Myriam et Geert (06 31 93 00 93)

….ET PRES DE CHEZ VOUS

COLLECTE FERS ET METAUX

M. CAILLE Jacques, récupérateur de déchets fers et métaux,
installé à St Capraise d'Eymet, et conseiller municipal dans sa commune,
Propose ses services pour l'enlèvements de déchets et encombrants.
L'intervention est gratuite pour les fers et métaux,
Et sur devis pour les déchets divers.
Téléphoner au 06.15.03.05.28 (laisser un message)

ETAT CIVIL

ETAT CIVIL janvier 2018 à juin 2019

Naissances:
Nous souhaitons la bienvenue à :
- Jeanne GRAND MAISON née le 07 janvier 2018 à Bergerac
- Nino BOTTO né le 23 février 2018 à Bergerac
- Iris GRAND MAISON née le 12 mai 2019 à Bergerac

Mariages:
- Ludovic GUILLAMET et Carine CHAMBEREAUD, le 1er juin 2019

PACS :
- Geert SCHOENMAKERS et Myriam BOURGY, le 9 mars 2018

Décès:
- Nicole PRAUD épouse JARDIN , décédée le 05 février 2018 à l'âge de 74 ans,
- Pierre ECLANCHER, décédé le 20 juillet 2018 à l'âge de 76 ans,
- Sophie de BENTZMANN , décédée le 22 août 2018 à l'âge de 57 ans.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Pour obtenir	Où s'adresser	Pièces justificatives	Validité
Carte nationale d'identité	Mairie équipée du dispositif TES (Miramont de Gyuenne, Bergerac ou Gardonne pour les plus près) Attention, sur rendez-vous uniquement	Renouvellement : 2 photos d'identité 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois L'ancienne carte ou sa copie 1ère demande : 2 photos d'identité 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois 1 acte de naissance de moins de 3 mois Carte perdue ou volée : idem 1ère demande + 1 timbre fiscal à 25 €	Mineurs : 10 ans Majeurs : 15 ans
Passeport	Mairies équipées du dispositif biométrique	Adultes : 1 timbre fiscal à 86 € 15 ans et plus : 1 timbre fiscal à 42 € Moins de 15 ans : 1 timbre fiscal à 17 € (autres pièces : renseignements à la mairie du domicile)	Mineurs : 5 ans Majeurs : 10 ans
Carte électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité Justificatif de domicile	Inscription toute l'année
Recensement militaire	Mairie du domicile	Carte d'identité Livret de famille	inscription dès 16 ans et dans les 3 mois qui suivent
Mariages Et PACS (depuis le 1er novembre 2017)	Mairie du domicile	Liste des pièces à fournir à demander en mairie	Au moins 4 semaines avant la date du mariage, 3 semaines pour la conclusion d'un PACS
Déclaration de reconnaissance	Toutes mairies	Carte d'identité	Avant la naissance
Extrait ou Copie intégrale d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénoms, date de naissance Indiquer la filiation	
Permis de Construire Déclaration Préalable de travaux	Mairie	Formulaire à retirer à la mairie Plan de situation, plan de masse Plans des travaux, photos Dossier en 5 exemplaires pour les PC Dossier en 2 exemplaires pour les DP	Ouverture de chantier au plus tard 2 ans après la délivrance

SANTE

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit ! (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises!)
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!)
- Sa piqûre est douloureuse.

Vous l'avez reconnu? Signalez-le !

www.signalement-moustique.fr